BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2011-1096 PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de la Convention entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République tunisienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tunis le 15 avril 2003.

> Visa CF N 6801 30-12-2011

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la loi n° 001-2011/AN du 22 mars 2011 portant autorisation de ratification de la Convention entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République tunisienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tunis le 15 avril 2003 ;

VU la décision n°2011-011/CC du 25 mai 2011 sur la conformité à la Constitution de la Convention signée le 15 avril 2003 à Tunis entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République tunisienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu;

## **DECRETE**

Est ratifiée la Convention entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République tunisienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Tunis le 15 avril 2003.

## **ARTICLE 2**:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, 30 decembre 2011

\* President

Le Premier Ministre

Beyon Lue Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Bem ham be Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE